

Municipalité de Montcalm

POLITIQUE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ARTICLE 1: CONTEXTE

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie local lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec. De plus le décrochage scolaire a des impacts importants au niveau de la santé d'une société.

Selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé. La prévention du décrochage scolaire n'est donc pas une préoccupation exclusive au monde scolaire, mais bel et bien un enjeu social qui nous concerne tous.

Convaincu que l'école ne peut plus, à elle seule, assumer toute la responsabilité de la réussite scolaire et que les municipalités ont un rôle à jouer au niveau de cette réussite, cette politique se veut un outil pour soutenir la persévérance scolaire et valoriser d'avantage l'éducation de nos étudiants.

ARTICLE 2: OBJECTIF DU PROGRAMME

L'objectif de cette politique vise à valoriser d'avantage l'éducation et favoriser la persévérance scolaire de nos étudiants.

ARTICLE 3: ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Programme, l'étudiant doit répondre à toutes les conditions suivantes :

- Être un résident de Montcalm;
- Inscrits à temps plein à leur dernière session;
- Être âgé de moins de 25 ans au moment du dépôt de la demande;
- Avoir complété un niveau identifié à l'article 5.

Dans le cadre du présent Programme, est un résident de Montcalm

- L'étudiant qui réside sur le territoire de Montcalm depuis au moins 6 mois; ou
- L'étudiant qui réside actuellement à l'extérieur de la Municipalité de Montcalm en raison de ses études mais qui résidait physiquement à Montcalm 24 mois avant sa demande et ce pour une période minimum de 6 mois et dont l'un de ses parents est toujours citoyens de Montcalm.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité verse l'aide financière consentie de la manière suivante :

- 1. Le demandeur doit déposer, le formulaire dûment rempli à l'Hôtel-de-Ville au plus tard le 1er octobre de chaque année avant 16h00;
- 2. Le formulaire doit être signé par l'étudiant et s'il est mineur par un parent ou un tuteur légal;
- 3. La municipalité versera au demandeur le montant alloué lors de la séance de février dans la cadre des Journées sur la persévérance scolaire;

ARTICLE 5 : MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

1. La Municipalité de Montcalm s'engage à remettre à tous les finissants ayant obtenu leur diplôme une bourse selon le niveau d'étude complété, soit :

•	Diplômé du 3 ^e niveau secondaire	100 \$
•	Diplômé du 4 ^e niveau secondaire	200 \$
•	Diplômé du 5 ^e niveau secondaire	250 \$
•	Diplômé niveau d'étude professionnel (DEP)	300 \$
•	Diplômé niveau d'étude collégial (DEC)	400 \$
•	Diplômé niveau d'étude universitaire (BAC)	500 \$

ARTICLE 6: FIN DU PROGRAMME

- 1. La Municipalité de Montcalm se réserve le droit de mettre fin à cette politique d'aide en tout temps par résolution du conseil.
- 2. La présente politique sera abolie automatiquement advenant toute modification législative mettant fin aux pouvoirs accordés en vertu de la Loi sur les compétences municipales.

ARTICLE 7: ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 13 NOVEMBRE 2017

(SIGNÉ)
Steven Larose, maire

(SIGNÉ)
Michael Doyle, directeur général
Secrétaire-trésorier



FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

SECTION A

Identification de la personne en candidature

Nom:	Prénom :
Adresse	
Municipalité	Code postal :
Téléphone	Date de Naissance :
Adresse électronique :	

Identification du répondant (Parent, tuteur)

Nom:	Prénom :
Adresse	
Municipalité	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone cellulaire :
Adresse électronique :	

SECTION B

Niveau complété : _____

Faitas-nous part des points saillants de	votre année scolaire et comment cette bourse
contribue à votre réussite scolaire	votre année scolaire et comment cette bourse
Signature de l'élève	
Adresse	
Téléphone	Date

SECTION C

Documents obligatoires à joindre				
Statut d'étudiant				
□ Carte étudiante				
□ Photocopie du bulletin scolaire de la dernière session				
Preuve de résidence				
□ Permis de conduire du candidat ou				
□ Permis de conduire du parent avec lequel l'enfant demeure ou				
□ Compte d'électricité et compte de téléphone avec le nom du candidat ou au nom du parent				
avec lequel l'enfant demeure				
Attestation de participation ou de mérite				
□ Suite aux compétitions faites durant l'année, résultats officiels de votre fédération				
·				
Signature du candidat Signature du parent ou du tuteur				

Section réservée à l'administration municipale

Demande conforme à la politique :

Oui

Non

Commentaires :